

MENSUEL DES CITOYENS D'ARMAGH

Novembre 2025 VOLUME 39 - NO 11

L'Armagh joie



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

SL Sylvie Lefebvre,
planificatrice financière

- Représentante en épargne collective
- Conseillère en sécurité financière
- Conseillère en assurance et rentes collectives
- inscrit auprès de Groupe Cloutier investissements

SL Gestion de Patrimoine inc.
- Cabinet en assurances de personnes

tél.: 418 932-3395
sylvie@sl-gestionpatrimoine.com

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc.
120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

agrizone

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com

Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyens et citoyennes,

Le dernier, mais non le moindre... Il y a 4 ans, je me préparais à embarquer dans cette nouvelle aventure de devenir mairesse. Je ne veux pas nécessairement faire un bilan de mes 4 ans, car je trouve ça un peu cliché. J'aime mieux me dire que j'ai vécu cette expérience avec un esprit positif et dans le but de servir ma municipalité d'accueil. Malgré ce qui s'est passé de négatif ou de difficile, je garde un bon souvenir de tout cela. De fait, j'ai appris à mieux me connaître et aussi à mieux connaître les gens d'Armagh : j'en connaissais déjà plusieurs, mais c'est maintenant beaucoup plus de monde que j'ai rencontré. Que ce soit lors des séances du conseil municipal ou à l'occasion de telle ou telle activité communautaire, bien des personnes sont venues me serrer la main ou me parler pour que nous fassions connaissance : ce fut bien apprécié de ma part. Je peux considérer que cette expérience a été pour moi très enrichissante, autant du côté professionnel que du côté personnel. En somme, que vous m'ayez ou non appréciée comme mairesse, on n'oublie surtout pas qu'il y a chacune de nos personnes humaines, avec un cœur, et susceptible de faire des erreurs. Admettre ses faiblesses est déjà un signe de professionnalisme : on en sort plus fort, tout simplement.

Bonne chance à celles et ceux qui prendront la suite de la gestion et de l'animation de notre municipalité !

Suzie Bernier, mairesse



Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2025.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

24 novembre

Élections municipales

Avis public du scrutin

Municipalité : Armagh Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, Anne Mathieu, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

1. Un scrutin sera tenu.

2. Voici les personnes candidates :

Poste de mairesse :

- Mélanie Bolduc, Équipe citoyenne Ensemble
- Lynda Corriveau

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

☒ **Jour du scrutin : Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 1 à 4 Lieu : 7, rue de la Salle, Armagh, G0R 1A0

☒ **Jour de vote par anticipation : Dimanche le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 1 à 4 Lieu : 7, rue de la Salle, Armagh, G0R 1A0

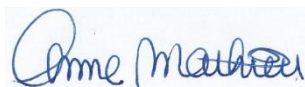
4. Le recensement des votes aura lieu le 2 novembre 2025 à 20 h 00 à l'adresse suivante : 7, rue de la Salle.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Anne Mathieu, présidente d'élection ou Brigitte Nicol, adjointe

Adresse : 5, rue de la Salle, Armagh

Téléphone : 418-466-2916



Présidente d'élection

Message de votre municipalité

CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du dimanche 2 novembre, nous reculerons l'heure pour revenir à l'heure normale de l'Est. N'oubliez pas de vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, et le cas échéant, de remplacer les piles. Il est judicieux de profiter des changements d'heure pour le faire. Ce simple geste peut sauver votre vie et celle de ceux que vous chérissez.

Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans attendre.

N'OUBLIEZ PAS !

**ON RECLE
L'HEURE**



COMMENT BIEN SE DÉPARTIR DES CENDRES SANS CAUSER UN INCENDIE !

Trop souvent, le réflexe est de vider les cendres supposément froides dans un bac en plastique, en carton, ou de bois et de placer le tout à l'extérieur sur la galerie et/ou tout près de l'un des murs de la résidence. C'est là que le feu débute!

Assurez-vous d'enlever les cendres de votre appareil de chauffage régulièrement et de les disposer dans un contenant métallique avec un fond surélevé muni d'un couvercle métallique. Par la suite, remisez le contenant loin de toute matière combustible, et sur un sol incombustible. Les cendres peuvent être encore chaudes après 7 jours et surtout ne jamais mettre des cendres dans votre bac de vidanges.



IL EXISTE DES NUMÉROS N11 ALTERNATIFS AU 9-1-1.

Voici les plus populaires :

- 211 pour l'information sur les ressources sociocommunautaires
- 411 pour l'assistance-annuaire locale
- 511 pour l'état du réseau routier (MTQ)
- 811 pour la ligne infosanté ou infosocial
- 988 pour la prévention du suicide (prévu en 2023)
- 1-800-790-2424 Info Panne Hydro-Québec, pour déclarer ou suivre l'état d'une panne électrique

Afin de désengorger le 9-1-1 des appels non urgents, assurez-vous de composer les bons numéros alternatifs.



Les numéros alternatifs
ENSEMBLE, DÉSENGORGEONS LE 9-1-1

Stationnement de nuit interdit de 23 h à 7 h

entre le 1^{er} novembre
et le 15 avril

merci de votre
collaboration!



Message de votre municipalité

LE FROID SE PRÉSENTE DE PLUS EN PLUS, VOTRE INSTALLATION DE CHAUFFAGE EST-ELLE PRÊTE?

La saison hivernale approche désormais à grands pas. Préparer sa maison pour cette période demande un entretien nécessaire avant l'arrivée des jours de grand froid. Cette préparation va vous permettre de vérifier le bon fonctionnement des équipements essentiels qui vont être sollicités. Pour éviter tout dysfonctionnement en pleine période, favorisez un bon entretien qui vous fera gagner des économies d'énergie à long terme. Découvrons quelques points essentiels pour préparer son chauffage pour affronter l'hiver.

Préparer son chauffage pour affronter l'hiver, le mode d'emploi :

Votre chauffage va être longuement sollicité pendant cette saison hivernale, vous devez donc prévoir des préparatifs indispensables pour passer cette période sereinement. Radiateurs, poêle, cheminée, ou encore fournaise à mazout, il est primordial de bien entretenir vos installations au préalable et pendant leurs utilisations.

Les radiateurs.

Enlevez les objets qui se trouvent sur les radiateurs. Leur présence évite une diffusion optimale de la chaleur.

Nettoyez soigneusement votre radiateur à l'aide d'un aspirateur muni d'un embout dédié, ou d'une brosse conçue à cet effet.

Si besoin, installez des robinets thermostatiques pour réguler la température de chaque pièce.

Lorsque les températures descendent sous 0°C, veillez à laisser votre chauffage allumé toujours au minimum. En pleine saison hivernale, l'eau des canalisations pourrait geler et les faire exploser.

Purgez correctement toute votre installation de chauffage. De cette façon, vous gagnerez en performance et éviterez de gaspiller de l'énergie.

Les poêles et cheminées.

Pour votre sécurité, pensez à faire ramoner régulièrement le conduit de votre poêle ou de votre cheminée avant utilisation. Le ramonage annuel est obligatoire (règlement municipal 2009-128) dans la municipalité.

Nettoyez soigneusement ces éléments avant les jours froids de l'hiver.

Veillez également à stocker vos granulés, ainsi qu'une quantité suffisante de bois de chauffage sec pour affronter l'hiver dans un endroit sécuritaire et pas trop près de la source de chauffage.

La fournaise à mazout / huile.

Faites réaliser une révision annuelle de votre fournaise afin de vous assurer de son bon fonctionnement. Un mauvais brûlage pourrait causer des risques d'émanation de monoxyde de carbone dans votre résidence. Un gaz hautement mortel.

Contrôlez régulièrement le niveau de votre citerne à mazout / huile.

Contactez au plus tôt votre fournisseur pour commander votre huile à temps. Le fait de vider intégralement votre chaudière est très mauvais pour cette dernière. En sachant que les délais de livraison en pleine période sont souvent très longs. Pour éviter tout désagrément, anticipez au maximum vos besoins.

Faites des économies, chauffez à la bonne température

Sachez qu'il est préconisé de chauffer les pièces à vivre à 19 °C et les chambres à 17 °C. Vérifiez régulièrement les températures citées, puisque 1 °C de moins utilisé représente une économie non négligeable de 7 %.

(En collaboration avec Prothermos)

10 GESTES SIMPLES POUR PRÉPARER SA MAISON POUR L'HIVER

1. Protéger les tuyaux du froid extrême avec de l'isolant.
2. Inspection de vos appareils de chauffage (poêle, foyer, fournaise, brûleur, etc.).
3. Isoler les portes et fenêtres (pellicule coupe-froid, coupe-froid, isolant, etc.).
4. Nettoyer les systèmes de ventilation et les plinthes électriques.
5. Vérifier vos détecteurs d'incendie et de monoxyde de carbone.
6. Faites vérifier le radon, un gaz mortel présent souvent dans les vides sanitaires ou les sous-sols en pierres.
7. Ramoner ou faites ramoner vos cheminées (obligatoire par réglementation municipal).
8. Vider vos tuyaux donnant sur l'extérieur.
9. Inspecter les gouttières, le toit et les murs extérieurs afin de corriger tout dommage.
10. Ranger tout ce qui pourrait nuire au déneigement, installer des balises et assurez-vous que votre numéro civique est visible de la rue (obligatoire par réglementation municipal).



Message de votre municipalité

NORMES APPLICABLES Abri d'hiver

Permis non requis

CONSTRUCTION TEMPORAIRE :

1. Abri d'hiver (auto ou piéton);
2. Clôture à neige;
3. Protection des végétaux et des clôtures.

Normes applicables (Règlement de zonage article 66)

IMPLANTATION AUTORISÉE DANS :

Les constructions temporaires sont autorisées dans toutes les zones, aux conditions suivantes :

1. Elles doivent être localisées sur le même emplacement que le bâtiment principal qu'elles desservent;
2. Elles doivent être érigées sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire;
3. Elles ne peuvent être érigées en front de tout mur d'un bâtiment principal donnant sur une rue. Elles peuvent toutefois être érigées en front d'un garage privé attenant ou d'un abri d'auto;
4. La distance minimale entre un abri d'hiver est de 2m (6.56pieds) de l'emprise de la rue, de 0.5m (1.64pieds) du trottoir, 1m (3.28pieds) de la bordure de rue ou de 2m (6.56pieds) d'une borne-fontaine. Dans les zones à dominance agricole ou forestière, la distance minimale entre l'abri et l'asphalte ou la voie de circulation est de 7m (22.96pieds);
5. Elles doivent être revêtues de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (l'usage de polyéthylène ou autres matériaux similaires est prohibé);
6. Elles doivent respecter les dispositions relatives au triangle de visibilité;
7. Elles ne doivent pas excéder une hauteur de 4m (13.12pieds).

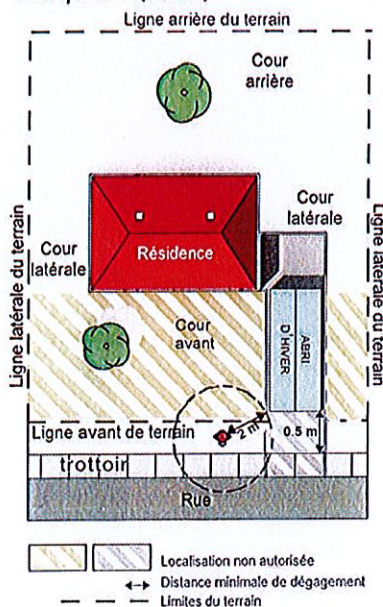
PÉRIODE AUTORISÉE :

Les constructions temporaires (incluant leur structure) sont autorisées uniquement entre le 15 octobre et le 30 avril suivant.

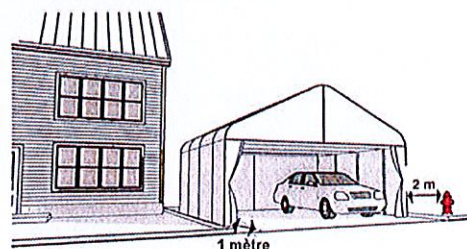
BON VOISINAGE

Démonter et ranger les constructions temporaires et leur structure de manière à ne pas être visible de la rue.

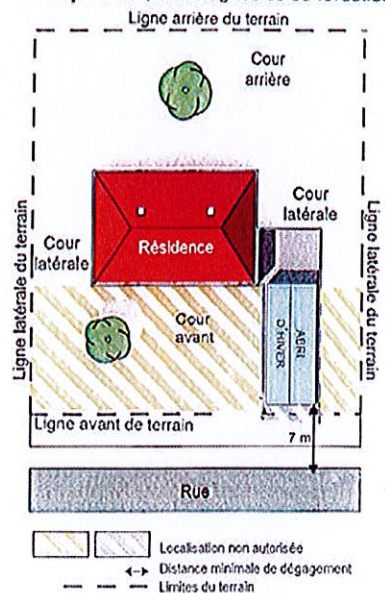
Croquis 1 (trottoir)



Croquis 2 (bordure de rue)



Croquis 3 (zones agricoles ou forestières)



***MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.



Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspections au 418 466-2916 les jeudis avant-midi.

Dans notre municipalité



*Bibliothèque
Armagh*

Démissions de la directrice des activités et interruption des activités :

Pour des raisons de santé, nous vous informons avec regret de la démission de notre directrice des activités. Nous la remercions pour son engagement et ses contributions au sein de la bibliothèque.

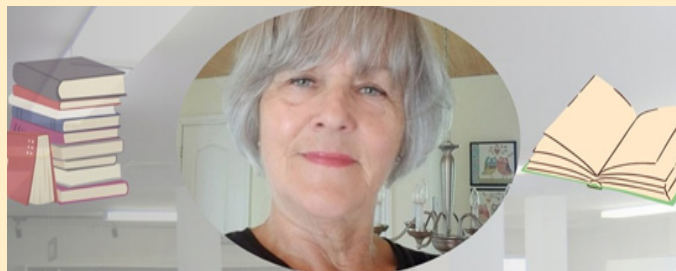
Par ailleurs, nous déplorons l'accident survenu à notre responsable de la bibliothèque qui est actuellement en convalescence. En raison de ces circonstances, nous avons décidé d'interrompre toutes les activités prévues jusqu'à une date ultérieure afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous.

Nous vous tiendrons informés des développements et de la reprise des activités.

Merci de votre compréhension.

Mention honorable:

Nous souhaitons te dire un grand MERCI!



Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Jacinthe Tanguay pour son engagement et sa générosité dans la gestion et l'enrichissement de notre bibliothèque. Son dévouement à l'achat et la sélection de livres a grandement contribué à l'épanouissement de nos lecteurs. Grâce à toi, notre bibliothèque devient un lieu de découvertes et de partage toujours plus convivial.

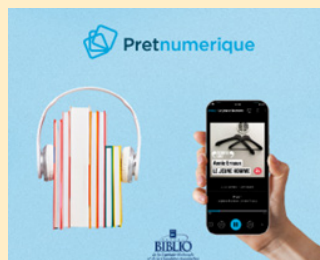
Merci pour tes 17 ans parmi nous, on te veut encore pour plusieurs années.

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

Pretnumerique-livres audio :



Pas le temps d'aller à la bibliothèque? Pas le temps de lire? Empruntez un livre audio sur Pretnumerique.

C'est simple, c'est gratuit et c'est en ligne! Le livre s'emprunte et s'écoute directement depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette avec l'application Pretnumerique. Définitivement la meilleure façon de lire un livre, les yeux fermés!

Connectez-vous à notre catalogue en consultant les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA ou scannez le code QR. Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné(e) et votre NIP

Soutien numérique :

Besoin d'aide pour lire vos livres numériques? Problème d'accès aux revues en ligne? Les technicien(ne)s au Réseau BIBLIO CNCA peuvent vous aider sans frais à résoudre les problèmes concernant les ressources numériques de la bibliothèque.

Pour une première utilisation, consultez les guides de démarrage et les instructions disponibles pour chaque ressource à l'adresse www.reseaubibliocnca.qc.ca. Ces guides vous donneront toutes les étapes nécessaires à la consultation des ressources numériques.

En cas de problème lors de la connexion ou de la consultation, cliquez sur le bouton Demande de soutien pour remplir le formulaire ou scannez le code QR et un(e) technicien(ne) au réseau vous contactera dans les meilleurs délais.



Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Ce fut un immense plaisir d'accueillir au dîner mensuel du 8 octobre, 63 personnes pour partager un repas sous le thème; le temps des récoltes. Plusieurs personnes sont arrivées un peu plus tôt pour avoir le plaisir de discuter entre eux. Ce qui permet également aux membres du conseil d'avoir un peu de temps pour vous faire la jasette avant que l'activité commence. Ça agrément le plaisir de vous recevoir. Nous avons profité de cette rencontre pour souligner les anniversaires d'octobre.

Le prochain dîner aura lieu mercredi le : 12 novembre 2025, à la salle du complexe municipal, d'Armagh

Au menu : Soupe aux légumes

Cigares au chou

Pomme de terre purée et légumes

Bagatelle

Thé et café

Coût: 16\$ pour les membres des clubs FADOQ, Armagh et autres villages

Rappel très important!

Le repas étant préparé à l'avance par un service de traiteur:

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant vendredi le 7 novembre 2025

Contactez Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou

Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE,

il est important de nous aviser avant vendredi le 7 novembre 2025.

Les réservations ou annulations passées le délai causent des soucis à l'organisation.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer aux cartes ou à un autre jeu de société pendant que nous effectuons le rangement de la salle après le repas. Des jeux de cartes, crible et chromino sont à votre disposition.

Abonnement

Un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

En cette fin d'automne, après tous les préparatifs qu'exigent la saison hivernale, je vous souhaite de ralentir et de prendre du temps pour vous.

Ginette Bernard, présidente

Louise Turmel, secrétaire

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration

Club FADOQ, l'Anneau d'Or d'Armagh



Cercle de Fermières Armagh

Amies Fermières

13 novembre à 13 h 30 - Atelier de décoration de Noël

Venez vous mettre dans l'ambiance des fêtes en confectionnant une décoration au sous-sol de l'église d'Armagh. Activité gratuite pour toutes, matériel fourni sur place.

20 novembre 2025 à 18 h 30 - Réunion régulière des membres

Nous vous invitons à notre 2e réunion régulière des membres qui se tiendra à la salle du Conseil municipal. Venez assister à une technique en démonstration. Apportez vos travaux !

28, 29 et 30 novembre 2025 - Marché de l'Entraide de 9 h à 16 h

Le Marché se déroule au sous-sol de l'église d'Armagh. Les profits sont versés à la communauté chrétienne de St-Cajetan. N'hésitez pas à contacter Louise Bernard si vous souhaitez faire du bénévolat lors de ces journées !

Adhésion et renouvellement

Adhérer aux Cercles de Fermières du Québec, c'est choisir de soutenir une Association qui a pour mission la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille. Être membre nous donne accès à des rabais (Madolaine, Michaels, Lunetterie New Look), en plus d'avoir un abonnement au magazine L'Actuelle (5 numéros par année), tout cela pour 35.00\$ pour l'année.

Pour plus de renseignements, contactez Mme Monique Gilbert (présidente) au 581-983-4108

Au plaisir de se voir bientôt.



Salon de toilettage

Laurette Gosselin

(418) 563-0328

32 rue Turgeon
Armagh, QC
G0R 1A0

Dans notre municipalité

POUR LES PROCHAINES MESSES :

Dimanche 2 novembre à 10h : Messe des défunts Armagh

Samedi 15 Novembre à 16h : Messe à d'Armagh avec nouveau prêtre

Dimanche 30 Novembre à 11h : Messe intercommunautaire à St-Lazare (Lancement pastoral avec Mgr Londôno).

L'assemblée de fabrique de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse, plus spécifiquement la communauté de St-Cajetan, remercie toutes les personnes qui ont consacré beaucoup de temps et de nombreux efforts lors du dernier marché d'entraide.

Ce fut encore une fois une très belle réussite en amassant la belle somme de 7 226.15\$ remise à la communauté de St-Cajetan. Félicitations à chacun de vous pour ce beau travail d'équipe !

De la part des membres du CCOL de St-Cajetan: M. Alain Labrie, M. Denis Nadeau, M. Guylain Chamberland, M. Luc Bégin et Mme Sylvie Goulet

DONNEZ UN AVENIR À VOTRE FOI ET À VOTRE PATRIMOINE

Faites un legs testamentaire à votre église

Chers membres de la communauté,

Depuis des générations, notre église a été le cœur vivant de la foi, de la solidarité et du recueillement. Grâce à la générosité de nos ancêtres — par la capitation, la dîme ou la part de Dieu — notre lieu de culte a pu grandir, se maintenir et rayonner.

Aujourd'hui, les défis sont bien réels : la baisse du nombre de donateurs, le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts d'entretien mettent nos fabriques à l'épreuve. Plusieurs églises ont dû fermer leurs portes, faute de moyens.

Mais notre foi nous appelle à l'espérance. Et cette espérance peut prendre la forme d'un geste concret, libre et profondément significatif : le legs testamentaire.

Pourquoi envisager un legs testamentaire à votre église ?

Votre don peut contribuer à :

- Soutenir la mission pastorale : annoncer l'Évangile, célébrer les sacrements, accompagner les fidèles.
- Financer des activités pour les jeunes : camps, catéchèse, groupes de prière.
- Aider les plus démunis : œuvres de charité, paniers de Noël, services d'écoute.
- Encourager les bénévoles : liturgie, entretien, accueil, entraide.
- Préserver notre lieu de culte : rénovations, entretien, mise en valeur.
- Transmettre vos valeurs chrétiennes : foi, espérance, charité.
- Offrir un soutien spirituel durable : présence de l'église dans les moments clés de la vie.
- Favoriser la paix intérieure : poser un geste porteur de sens et de sérénité.

Ce geste doit être posé en toute liberté, sans aucune pression. Il s'agit d'un choix personnel, mûrement réfléchi, qui respecte vos convictions, vos moyens et vos priorités.

Comment procéder ?

Si vous souhaitez inclure l'église de Saint-Cajetan dans votre testament, nous vous invitons à consulter un notaire ou un conseiller juridique. Il pourra vous guider pour que vos volontés soient respectées et que votre geste soit conforme à vos intentions.

Chaque don, aussi modeste soit-il, contribue à bâtir un avenir solide pour notre église, lui permettant de poursuivre sa mission et d'en développer de nouvelles.

Un héritage porteur de lumière

Notre église est bien plus qu'un bâtiment : c'est une famille, un lieu de spiritualité et de soutien. Elle est là pour accompagner chacun dans les joies comme dans les épreuves. Elle est aussi un lieu où la foi grandit, se partage et se transmet.

Aujourd'hui, nous vous invitons à réfléchir à l'impact que vous pouvez avoir sur l'avenir de notre église et de ses œuvres. Ensemble, faisons en sorte que notre église demeure un phare de lumière pour les générations à venir.

Avec toute notre gratitude et nos prières,

La paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse,

Pour la communauté de St-Cajetan D'Armagh



INVITATION À SOUSCRIRE À LA CAPITATION, À LA SOUSCRIPTION ET/OU AUTRES DONS

En date du 31 août 2025, nous avons recueilli pour la communauté de St-Cajetan les sommes suivantes :

Pour la capitation : 8284.44 \$

Pour la souscription et autres dons : 4330.00 \$.

Pour l'année 2025, puisque les objectifs visés ne sont pas atteints actuellement, soit de 15 000 \$ pour la capitation et de 10 000 \$ pour la souscription et autres dons, nous faisons appel à vous paroissiens. Le montant fixé par le diocèse pour la capitation est de 100 \$/adulte, pour l'année en cours.

Dans notre municipalité

Aussi, avant la période hivernale 2025-2026, il y aura des réparations du côté ouest du clocher de l'église pour vérifier, entre autres, les joints de ferblanterie et pour installer des arrêts-glace au-dessus de la rampe d'accès de l'église (côté est).

Également, vous avez la possibilité de faire un don planifié (après entente avec votre institution financière), soit de déposer un montant hebdomadaire de 5 \$-10\$ ou plus pour contribuer aux différents besoins de votre église.

Procédures à suivre selon le mode de dépôt choisi

1. Dépôt direct via Accès D – (Caisse Desjardins)

Entrer sur votre accès D - Choisir à droite Virer-Virer entre personnes Desjardins-Ajouter un destinataire (onglet en haut)

Identification du destinataire : Paroisse SCJB-Raison du virement : Don St-Caj-Choisir : Effectuer le virement dans le compte du destinataire

Transit caisse : 20034-Choisir 815-no institution-Folio No compte : 1405380

Cliquer sur valider— Inscrire le montant total de votre don

Inscrire le montant total de votre don

Poursuivre avec virement entre personnes, faire votre don et indiquer à partir de quel compte. Par la suite, transmettre par courriel un avis de dépôt, soit :

à : finances@globetrotter.net

cc : armagh@bellechasse-etchemins.org

et en spécifiant vos coordonnées, le nom de la communauté St-Cajetan d'Armagh et la répartition de votre don (voir le coupon joint).

Toutes ces étapes faciliteront le travail de secrétariat et permettront l'envoi de votre reçu par courriel.

2. Envoi postal : compléter le coupon du recto de cette page, l'insérer dans une enveloppe, ajouter votre paiement en argent ou chèque à l'ordre de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse et inscrire sur la ligne au bas de votre chèque : pour église d'Armagh) et poster à l'adresse : 80 Rue principale Armagh, GOR 1A0

3. Dépôt direct dans la boîte aux lettres de l'église (porte du sous-sol de l'église) : compléter le coupon du recto de cette page, l'insérer dans une enveloppe, ajouter votre paiement en argent ou chèque à l'ordre de de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse et inscrire sur la ligne au bas de votre chèque : pour église d'Armagh et déposer dans la boîte aux lettres.

Aussi, il est important de vous rappeler qu'à la suite de tous dons supérieurs à 20 \$, un reçu pour vos impôts vous sera émis. À titre d'exemple, voici un tableau de référence des crédits d'impôts qui pourraient vous être accordés, selon le montant de votre don :

Don	Crédit fédéral	Crédit provincial	Coût net du don
50\$	7.50\$	10\$	32.50\$
100\$	15\$	20\$	65\$
500\$	117\$	112\$	271\$
1000\$	262\$	232\$	506\$

***Ce tableau met en lumière les avantages de faire un don pour la communauté et pour vous. On a besoin de dons pour garder vivante et fonctionnelle notre belle et grande église.

Vous pouvez faire la différence !

Merci de votre générosité et contribuez selon vos moyens ! Les membres du CCOL de St-Cajetan (Guylain Chamberland, Denis Nadeau, Alain Labrie, Luc Bégin et Sylvie Goulet : 418-466-2201

Pour un don ponctuel, voici la procédure suggérée, soit :

1. Dépôt direct Accès D (Caisse Desjardins)

2. Envoi postal

3. Dépôt direct dans la boîte aux lettres (porte du sous-sol de l'église)

Pour chacune de ces options, vous trouverez au verso de cette page, les procédures à suivre.

COUPON pour l'année 2025 (à compléter, découper et transmettre selon l'option choisie)

Nom :	
Téléphone :	
Adresse courriel : (facilite la transmission de votre reçu de charité)	
Adresse postale:	
Montant du don :	
Capitation :	
Souscription :	
Don à l'église :	
Réparations :	
Quête dominicale :	
Montant total des dons :	

Bonne retraite

Sylvie

Le 1^{er} novembre prochain, une page marquante de notre histoire municipale se tournera avec le départ à la retraite de Mme Sylvie Vachon, ou devons-nous dire simplement Sylvie, comme elle aime qu'on l'appelle.

Pendant 23 ans, Sylvie a été bien plus qu'une directrice générale : elle a été le cœur, la mémoire et le moteur de notre administration. Avec sa rigueur, son humour légendaire et ses expressions colorées — « Bing bang patate carotte! » — elle a su rallier collègues, élus et citoyens autour d'un leadership humain et accessible.

Son bureau était toujours ouvert, son écoute toujours présente et son savoir... inégalé. Armagh perd une encyclopédie vivante, mais gagne une ambassadrice à la retraite qui continuera de rayonner.

Merci Sylvie, pour tout.
Profite pleinement de cette liberté bien méritée.







**Vous êtes invité au dîner de la
FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh**

**Date : mercredi le 12 novembre 2025
Lieu : salle du complexe municipal, Armagh**



AU MENU

**Soupe aux légumes
Cigares au chou
Pomme de terre purée
Légumes**

Bagatelle

Café et thé

Coût : 16\$ pour les membres

Les repas sont préparés par un service de traiteur.

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT VENDREDI
LE 7 novembre 2025.**

**EN CAS D'ABSENCE, important de nous aviser avant vendredi le
7 novembre 2025**

Communiquer avec :

**Mmes Ginette Bernard 418-466-2927
Pierrette Roy 418-466-2886**

**Place réservée, repas assuré!
Merci pour votre collaboration**

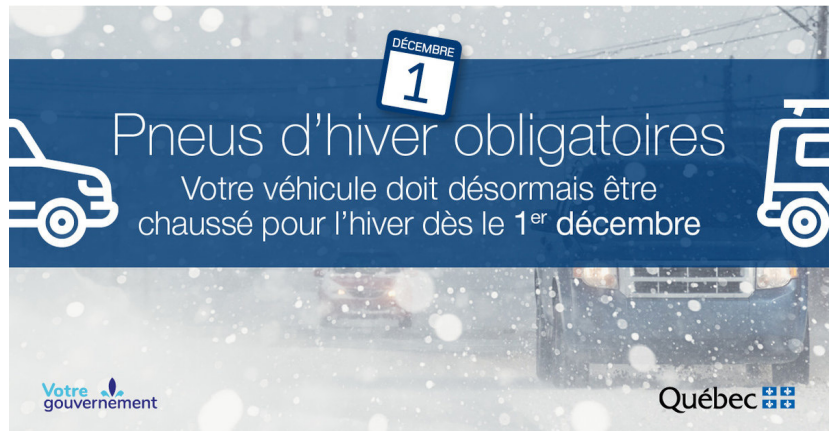
Bon à savoir

DISPOSITION DE LA NEIGE

Nous vous rappelons que selon le règlement 152-2015 (article 6.1 et article 6.2), vous ne pouvez créer un amoncellement de neige contigu à la voie publique, s'il obstrue la visibilité des automobilistes qui y circulent, y compris les entrepreneurs en déneigement engagés pour cette fin par une autre personne.

De plus, vous ne pouvez projeter, souffler, déposer ou transporter la neige recouvrant votre terrain privé sur le terrain d'autrui, un terre-plein, un îlot, dans un parc, dans un cimetière ou sur une borne d'incendie, sur une chaussée ou sur un trottoir.

Nous vous remercions de votre collaboration.



AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Coopérative Santé des Monts de Bellechasse aura lieu le lundi 24 Novembre 2025 à compter de 19 heures, au nouvel emplacement de la Maison de la culture (Chapelle des religieuses NDPS accès via les escaliers), situé au 163 C Rue Commerciale à St-Damien de Buckland.

Les membres de la Coop et les non-membres sont invités à assister à cette importante assemblée.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de l'assemblée
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Acceptation des non-membres
04. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 6 novembre 2024
05. Rapport annuel 2024-2025
06. Présentation des états financiers au 30 juin 2025
07. Nomination d'un vérificateur avec mandat de vérification
08. Élection des administrateurs: Prenez note que les bulletins de mise en candidature doivent être déposés avant le 8 Novembre 2025 à la Coop Santé des Monts de Bellechasse
09. Projet d'aménagement réalisé
10. Équipe de soins et recrutement médical
11. Détermination de la contribution annuelle 2025 et vote secret si besoin
12. Point complémentaire (Varia)
13. Période de questions
14. Clôture de l'assemblée

*La Coop Santé des Monts de Bellechasse 12 rue de l'Eglise
Saint-Damien de Buckland Québec G0R 2Y0
Téléphone : 418-789-2007
Télécopieur : 418-789-4157
Courriel : info@coopsantebellechasse.com*



Projet de traitement de la matière organique : les MRC de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce ajustent leur projet, mais maintiennent le cap

La MRC de Bellechasse et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont confirmé certains ajustements à leur projet commun de collecte et de traitement de la matière organique.

Comme le prévoyait le plan initial, les résidus alimentaires devront être déposés dans des **sacs mauves** prévus à cet effet et placés dans le bac à déchets habituel. Ces sacs seront ensuite acheminés vers les futurs **centres de tri** de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce. Ces infrastructures permettront de séparer automatiquement les sacs de résidus alimentaires du reste des déchets grâce à un système robotisé, puis de compacter les déchets résiduels à l'aide d'une presse. Ce procédé de compaction contribuera à réduire les volumes envoyés à l'enfouissement et à prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement technique d'Armagh et de Frampton.

La date de début des travaux de construction du centre de tri reste cependant à déterminer, puisque les MRC sont en attente de divers éléments essentiels au démarrage de la construction.

Repositionnement de la méthode de traitement de la matière organique

Compte tenu du délai écoulé depuis le début du projet, les MRC ont mandaté la firme indépendante Stratzer afin d'analyser les options de traitement de la matière organique en sac et de déterminer la plus avantageuse. Reposant sur une analyse multicritères prenant en considération plusieurs éléments, comme les investissements requis, les frais d'exploitation annuels, la performance de valorisation ainsi que plusieurs autres critères, le rapport a permis de dégager deux scénarios plus avantageux : la construction d'une plateforme de compostage fermée moins technologique que celle prévue initialement, ou bien la conclusion éventuelle d'une entente avec une entreprise ou une institution pour des projets de biométhanisation.

Une entente temporaire pour sécuriser la transition

Les MRC de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce ont aussi annoncé une entente temporaire de deux ans avec la Ville de Québec pour le traitement des sacs mauves collectés dans les 44 municipalités desservies. Cette entente se veut un plan B, qui permettra de commencer la valorisation des résidus alimentaires dès la mise en service des centres de tri.

Elle garantit ainsi que le projet pourra avancer sans attendre la construction d'une plateforme de compostage ou la conclusion d'un partenariat à plus long terme avec une entreprise privée ou une institution.



MRC Bellechasse

Une vitrine numérique pour faire rayonner les artistes et organismes culturels du territoire

À l'occasion des Journées de la culture, la MRC de Bellechasse a lancé son **Répertoire culturel**, un nouvel outil en ligne conçu pour mettre en valeur la richesse et la diversité du milieu culturel dans des disciplines variées : arts visuels, arts de la scène, littérature, métiers d'art, et bien plus.

Ce répertoire vise à faire connaître les artistes, artisans, travailleurs culturels, organismes et lieux de diffusion qui animent la vie culturelle de nos municipalités. La MRC de Bellechasse invite les artistes, artisans, organismes et travailleurs culturels du territoire à s'inscrire dès maintenant afin d'enrichir cette plateforme, appelée à évoluer continuellement au fil des années.

Pour en savoir plus, visitez le Répertoire culturel de Bellechasse au www.bellechasse.ca/repertoire-culturel.



Décès du Grand Bellechassois Gabriel Loubier



C'est avec tristesse que la MRC de Bellechasse a appris le décès de Gabriel Loubier, survenu le 1er octobre 2025 à l'âge de 93 ans.

Honoré en tant que Grand Bellechassois en 2013, il fut député de l'Union Nationale dans Bellechasse pendant 11 ans. Il a été Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1966 à 1970, occupant ce poste pendant l'organisation de l'Expo 67. Il a par la suite occupé les fonctions de Ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse et chef de l'Opposition officielle, devenant alors le premier député de Bellechasse à avoir ce prestigieux titre. En date de 2025, celui qui a tenu résidence à Beaumont est toujours le seul élu du comté à avoir occupé ce siège. Il a contribué à la création de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) en 1968, qui lui a rendu hommage en 2013 en nommant la salle du conseil d'administration la *Salle Gabriel Loubier*. Pour en savoir plus sur son héritage, visitez le www.bellechasse.ca/gabriel-loubier.

Au changement d'heure, on vérifie les avertisseurs!

Dans la nuit de samedi 1er novembre au dimanche 2 novembre, on recule d'une heure. Profitez-en pour vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone! Pensez à changer les piles et à contrôler la date de fabrication: la durée de vie de ces appareils est de 10 ans. Assurez votre sécurité et celle de vos proches!



Dernier rappel – projet pilote de collecte des plastiques de balle ronde

Avis aux agriculteurs et agricultrices de Bellechasse! Profitez des dernières semaines du projet pilote de collecte des plastiques agricoles dans les écocentres des municipalités participantes!

– **Saint-Charles-de-Bellechasse: du 29 octobre au 15 novembre.**



Procès-verbal

Le 1er octobre 2025

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 1 octobre 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Jean-François Labrecque Siège #3 - Nicolas Guillemette

Siège #4 - Mélanie Bolduc Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Christian Therrien

Est absente: Siège #1 - Marie-Ève Caron

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-10-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025

7.3 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "

7.4 - Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

7.5 - Adjointe administrative - Ajustement salarial

7.6 - Contrat de travail de la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

7.7 - Représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières

7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

9.1 - Enregistrement d'une servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Demande d'aide financière

10.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Octroi de contrat

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Demande de dérogation mineure - 186 Route 281 Sud

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Demande pour la fête d'Halloween

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 1er octobre 2025 pour un montant de 197 860.58 \$.

9050-5736 QUÉBEC INC/RECUFOR-LOCAT.MAPA

CONTENEUR RECYCLAGE 4 V.C.....2 354,12

ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.

SERVICE DE SURVEILLANCE ANNUEL206,96

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-OCT.2 705,76

CIMENT QUÉBEC INC. - UNIBÉTON

BORDURE BÉTON-3, RUE CADRIN405,29

CORRIVEAU STÉPHANE (FERME DU DOLMEN)

RÉCEPTION DIR. GÉNÉRALE480,00

CRÉAPHISTE

JOURNAL D'OCTOBRE465,33

DIANE GERVAIS, ARCHITECTE

PLANS USINE TRAITEMENT EAUX.....8 536,71

DSL MULTI-SERVICES INC.		
DÉBROUSSAILLAGE-FAUCHAGE	16 449,47	
DSL MULTI-SERVICES INC.		
REMB.POTEAUX ET PANNEAU	- 496,67	
ÉCO VERDURE		
ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	324,77	
EMCO CORPORATION		
CADRE-RÉP.REGARD PLUV. RUE NOËL	353,20	
EUROFINS ENVIRONEX		
ANALYSES EAU USÉE	1 124,46	
ANALYSES EAU USÉE	94,28	
ANALYSES EAU POTABLE	228,80	
ANALYSES EAU POTABLE	94,86	
ANALYSE EAU USÉE	175,34	
FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE		
BOURSES DES MAIRES	100,00	
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ		
SOUTIEN TECHNIQUE-ÉLECTIONS	442,65	
GROUPE ACCISST		
RENOUV.MUTUELLE 17-08 AU 31/12	382,87	
GROUPE GÉOS INC.		
CONRÔLE MATÉRIAUX-RG STE-ANNE	4 446,20	
HUMACO CONSTRUCTION INC.		
MODIFICATIONS-US.ÉPURATION	1 068,18	
MISE NORMES US.ÉPURATION-TECO	29 075,32	
HYDRO-QUÉBEC		
ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	552,74	
ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS	2 156,60	
ÉLECT.POSTE REFOUL.-62 JOURS	446,91	
ÉLECT.PARC CHUTES-62 JOURS	2 059,66	
ÉLECT.CASERNE-60 JOURS	290,46	
ÉLECT.CHALOIS-62 JOURS	285,06	
ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-62 JOURS	53,97	
ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-62 JOURS	35,31	
ÉLECT.ÉCLAIRAGE PUBLIC-31 JRS	579,97	
INT COMMUNICATION		
CONTRAT SERVICE INTERNET	92,41	
JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)		
VÉRIF.CAMIONS INCENDIE+POMPE	488,64	
JAVEL BOIS-FRANCS INC.		
CHLORE-1108L À 1.205\$+TRANSP	1 648,91	
M.R.C. DE BELLECHASSE		
4 TRANSPORTS ROLL-OFF	1 760,00	
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.		
BARDEAUX GAZEBO PARC CHUTES	304,52	
MAHEU & MAHEU INC.		
SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	118,24	
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ		
RÉCEPTION DIR. GÉNÉRALE	1 003,66	
MAXXUM GESTION D'ACTIFS		
PLAN GESTION ACTIF EN EAU	1 563,66	
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		
REMISES PROVINCIALES-SEPTEMBRE	14 311,51	
REMISES PROVINCIALES-AOÛT	12 283,55	
MINISTRE DES FINANCES (SQ)		
VERSEMENT #2 SÛRETÉ DU QUÉBEC	59 237,00	
NOVACO		
SAVONS, PAP.MAINS ET TOILETTE	424,13	
CREDIT SAVON GEL	- 51,56	
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		
INTERNET CASERNE	45,94	
INTERNET CHALOIS	45,94	
INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94	
TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72	
INTERNET USINE ÉPURATION	114,98	
INTERNET USINE FILTRATION	45,94	
INTERNET ÉCOCENTRE	40,19	
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.		
CARACT.7E ET 8E RGS+FOURCHE E.	8 048,25	
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.		
TÊTE DE COUPE	103,37	
PAQUET & FILS LTÉE		
ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-TONDEUSE	770,97	
HUILE CHAUFFAGE-CASERNE	17,01	
PASSEPORT ANIMAL INC.		
SERVICES ANIMALIERS-OCTOBRE	86,23	
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)		
GOUPILLES, DISQUES DE COUPE	73,22	
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA		
REMISES FÉDÉRALES-SEPTEMBRE	5 171,13	
REMISES FÉDÉRALES-AOÛT	4 730,99	
RREMQ - AON HEWITT		
RÉGIME DE RETRAITE-AOÛT	3 560,40	
RÉGIME DE RETRAITE-SEPTEMBRE	4 448,23	
SOLUTIONS IT CLOUD		
7 LICENCES COURRIELS	52,17	
SPECTRALITE SIGNOPLUS		
PANNEAUX CH.PRIVÉ&ATT.ENFANTS	205,64	
SYLVIE DION FLEURISTE		
PLANTE - RETRAITE DIR. GÉN.	132,20	
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)		
TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX	574,23	
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		
CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	16,74	
VIDÉOTRON LTÉE		
CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65	
WALMART		
BATTERIES, MICRO-ONDES CHALOIS	251,76	
REMBOURSEMENTS DIVERS	409,49	

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 17 septembre 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

7.2 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière adjointe a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2025.

7.3 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la direction générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

2025-10-04

7.4 - Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

ATTENDU QUE selon le code d'éthique et déontologie des élus municipaux, tout avantage reçu par un membre du Conseil municipal qui n'est pas de nature purement privé doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite auprès de la direction générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception;

ATTENDU QUE la direction générale tient un registre public de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1° Que les membres du Conseil entérinent le dépôt du registre des déclarations de tout don, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus durant l'année 2025 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2° Qu'aucun élu n'a déclaré des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-05

7.5 - Adjointe administrative - Ajustement salarial

ATTENDU QUE le Conseil municipal a officialisé l'embauche de Mme Brigitte Nicol à titre d'adjointe administrative - profil comptabilité - poste permanent à temps plein à la séance du 9 juillet dernier;

ATTENDU QUE Mme Nicol, avec ses 24 années d'expérience dans le domaine municipal, répond pleinement aux exigences de son poste, faisant preuve de professionnalisme, de ponctualité et d'un rendement exemplaire dans l'exécution de ses tâches;

ATTENDU QUE le contexte actuel du marché de l'emploi et la concurrence en matière de recrutement justifient une révision salariale afin de favoriser l'attraction et la rétention de personnel qualifié;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de valoriser le travail accompli et d'ajuster la rémunération en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil autorise un ajustement salarial de 2,00\$ l'heure, payable rétroactivement au 30 juin 2025 pour Mme Brigitte Nicol.

Pour: Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Guylain Chamberland et Christian Therrien.

Contre: Mélanie Bolduc

Adopté majoritairement par les conseillers.

2025-10-06

7.6 - Contrat de travail de la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu a été nommée au poste de directrice générale adjointe par la résolution numéro 2024-01-05, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2024;

ATTENDU QUE son contrat de travail n'a pas été révisé depuis son embauche en novembre 2020 et que la résolution 2024-01-05 prévoit que lesdites conditions devaient être révisées;

ATTENDU QU'il est convenu de procéder à une mise à jour de son contrat afin de refléter ses fonctions actuelles;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont eu l'opportunité et le délai requis pour procéder aux vérifications nécessaires et, au besoin, apporter les modifications jugées appropriées au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil approuve la version révisée du contrat de travail de Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Que Mme Suzie Bernier, mairesse, et Mme Sylvie Vachon, directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh, ledit contrat.

Pour: Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette et Christian Therrien

Contre: Mélanie Bolduc et Guylain Chamberland

Adopté majoritairement par les conseillers.

2025-10-07

7.7 - Représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu occupe la fonction de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QU'une mise à jour doit être effectuée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières concernant le dossier de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE des procurations doivent être complétées afin que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit la personne désignée pour représenter la Municipalité d'Armagh sans limitation;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil nomme Mme Anne Mathieu à titre de représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux, des Institutions financières et toutes autres entreprises.

Que Mme Suzie Bernier, mairesse soit autorisée à signer tous les documents et procurations nécessaires pour la mise à jour du dossier de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-08

7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité d'Armagh afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité d'Armagh, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

2025-10-09

9.1 - Enregistrement d'une servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie

ATTENDU QUE la Municipalité possède un tuyau d'aqueduc qui passe sur le lot 5 763 373 en partie et qu'il y a lieu d'asservir une servitude auprès d'un propriétaire riverain;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain a fait l'objet d'une description technique préparée par Mme Louise Blanchet, arpenteur-géomètre du service d'infrastructure de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'autoriser le maire (maïresse) et le directeur général (directrice générale) à procéder à l'enregistrement de la servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie auprès de Couillard Fournier Notaires inc. afin de finaliser les démarches juridiques et administratives.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-10-10

10.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-11

10.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Octroi de contrat

ATTENDU QU'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP sera transmise au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE le plan de protection consiste à définir et planifier la mise en oeuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la Municipalité, et ce, sur la base des menaces identifiées dans l'analyse de vulnérabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Conseil UDA inc. pour réaliser un plan de protection de la source d'eau potable (puits PP-3 et PP-4) de la Municipalité;

ATTENDU QU'en participant à ce programme, la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière maximale de 85% des dépenses admissibles pour un maximum de 35 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Conseil UDA inc. au montant maximal de 21 500\$ excluant les taxes pour la réalisation d'un plan de protection de la source d'eau potable (puits PP-3 et PP-4) de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-10-12

11.1 - Demande de dérogation mineure - 186 Route 281 Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du 186, Route 281 Sud en bonne et due forme;

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment complémentaire de 7.32 m X 9.75 m (24' X 32') en cour avant;

ATTENDU QUE l'article 47 du Règlement de zonage #196-2022 n'autorise pas la construction d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est requise afin de permettre la construction projetée;

ATTENDU QUE la position de la maison ne permet pas au requérant d'envisager la construction de ce bâtiment ailleurs sur son terrain, car la pente en cours arrière est trop prononcée pour la construction d'un garage;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU'il a été démontré par le requérant que l'application du Règlement de zonage #196-2022 lui causerait un préjudice que le CCU considère sérieux;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte aucune atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière de sécurité et santé publique, ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

ATTENDU QUE l'analyse de l'ensemble de la demande permet aux membres du CCU de croire que la dérogation revêt effectivement un caractère dit « mineur »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, accepte de rendre conforme la construction d'un bâtiment complémentaire d'une superficie de 71.35 m2 en cour avant.

Que le propriétaire s'engage à respecter la condition suivante : Le propriétaire s'engage à maintenir en tout temps une lisière boisée d'une hauteur minimale de 6 mètres, agissant comme écran visuel, afin que le garage ne soit pas visible de la Route 281 Sud, et ce, même en cas de vente de la propriété. Cette bande boisée devra être conservée par tout futur propriétaire.

Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis de construction pour cette propriété.

Adopté unanimement par les conseillers.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-10-13

12.1 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Demande pour la fête d'Halloween

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh organise une fête d'Halloween qui aura lieu le 1er novembre prochain au Chalois;

ATTENDU QUE la Corporation demande à la Municipalité de contribuer pour une somme de 1 000\$ afin de les aider à défrayer les coûts reliés à cette fête;

ATTENDU QUE cette activité est organisée dans le but de générer des profits au bénéfice de la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte de contribuer pour une somme de 1 000\$ à la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh afin de les aider à défrayer les coûts reliés à la fête d'Halloween.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-10-14

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Qu'à 20 : 14, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Anne Mathieu, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Prochaine séance: 12 novembre 2025





Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec

Reçu disponible

Emma Benigian

Masso-Kiné-Naturo-Orthothérapeute

Douleurs musculaires
Raideurs articulaires
Massages de détente
Massages pour femmes enceintes
Soins des pieds

4, Avenue Philippe Asselin, Saint-Raphaël
Rés: 418 705 0708 Cell: 418 261 7883



CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : **418 805-5835**
 construction-cdt@outlook.com
 construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
 • PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
 • FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse—Les Etchemins—
 Lévis
 dominique.vien@parl.gc.ca



Micro excavation Bellechasse

R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop **C. 581.888.6237**



Quincaillerie du massif inc.

Home hardware

1203, rue Principale
 St-Philémon
 418 469-2233
 yvongosselin@qcdumassif.com

Suivez nous sur Facebook et sur
 www.quincailleriedumassif.com

Lundi au vendredi de 8h à 17h30
Samedi de 8h à 16h
Livraison disponible

LES ENTREPRISES Claude Côté inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

Tél.: **418 466-2410**
 Fax: **418 466-3013**

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81



MARIO LEMIEUX CONSTRUCTION

RBQ 8345-6756-37

Votre partenaire clé! 

235, rue Commerciale
 Saint-Damien
 418 883-5852

constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com




SERVICES PROFESSIONNELS D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI dans Bellechasse

Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue

Accompagnement GRATUIT pour les résidentes de la MRC de Bellechasse de 16 ans et plus, sans limite d'âge

Contacte nos conseillères au **418 887-7117**

- Rédaction de cv
- Préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.





Fadoq
Dîner



Messe



Réunion
Fermières



Karaté
Dimanche de 10h à 11h
Jeudi de 18h30 à 19h30



Bibliothèque

Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

NOVEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2 novembre 2025 Élection 10h à 20h						1
2 	3 	4	5	6	7	8
9	10 	11	12 Séance du conseil 19h30 	13 Activités 13h30 	14	15
16	17 	18	19	20 Réunion 18h30 	21	22
23	24 l'Armagh joie 	25	26	27	28	29
30 	Marché de l'entraide du 28 au 30 novembre de 9h à 16h au sous-sol de l'église					

DÉCEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 	2	3 Séance du conseil 19h30 	4	5	6
7	8 	9	10 	11 	12	13
14	15 	16	17	18 	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	22 décembre 2025 au 3 janvier 2026 bureau municipal et bibliothèque fermés vacances du temps des Fêtes		